



Délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Date de Convocation du Conseil Municipal :

5 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Caroline BENOIT-GONIN, Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

Excusée : Sylvie DESBOURDELLES (pouvoir donné à Thomas ALESSI).

Absent : Vincent LABOURIER.

2023-40 Délibération relative à la modification du tableau des emplois (création et modification de postes)

Rapporteur : Diogène BATALLA

A la suite du départ d'un agent du service périscolaire, des modifications ont eu lieu dans le planning et ont été discutées avec les agents. Il est donc proposé de modifier le temps de travail des agents du service périscolaire comme suit :

- ATSEM principal 1^{ère} classe : poste de 34h04 à 35h00 ;
- ATSEM principal 1^{ère} classe : poste de 31h53 à 33h00 ;
- ATSEM principal 1^{ère} classe : poste de 29h47 à 32h00 ;
- adjoint technique principal 2^e classe : poste de 32h81 à 33h00 ;

Un poste d'adjoint d'animation existe pour un temps de travail de 16h00 sur les temps scolaires. Il est proposé de l'annualiser à 16 heures par semaine.

Les effectifs des enfants étant stabilisés, il est proposé également de créer un poste permanent d'animation pour l'encadrement sur les temps méridiens pour une durée de 13h00.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le tableau des effectifs de la commune ;

VU les délibérations de création, suppression, modifications de poste prises précédemment ;

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le temps de travail d'une ATSEM principal 1^{ère} classe de 34h04 à 35h00 ;
- **DE MODIFIER** le temps de travail d'une ATSEM principal 1^{ère} classe de 31h53 à 33h00 ;
- **DE MODIFIER** le temps de travail d'une ATSEM principal 1^{ère} classe de 29h47 à 32h00 ;
- **DE MODIFIER** le temps de travail d'un adjoint technique principal 2^e classe de 32h81 à 33h00 ;

- **DE MODIFIER** le poste d'adjoint d'animation de 16h00 sur le temps scolaire et de l'annualiser à 16 heures par semaine ;
- **DE CREER** un poste permanent d'adjoint d'animation à 13h00 ;
- **DE FIXER** le tableau des emplois comme dans le tableau ci-après à compter du 1^{er} octobre 2023.

Postes temporaires				
Filière	Catégorie	Grade	Horaire	Nombre de postes
Administrative	C	adjoint administratif / fin 14 décembre 2023	35h	1

Postes permanents				
Filière	Catégorie	Grade	Horaire	Nombre de postes
Administrative	A	attaché principal	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif principal 1 ^è classe	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif principal 2 ^è classe	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif	35h	4
Technique	A	ingénieur principal	35h	1
Technique	B	technicien	35h	1
Technique	C	agent de maîtrise principal	35h	1
Technique	C	adjoint technique principal 1 ^è classe	35h	1
Technique	C	adjoint technique principal 2 ^e classe	35h	2
Technique	C	adjoint technique principal 2 ^e classe	33h	1
Technique	C	adjoint technique	35h	4
Technique	C	adjoint technique	28h43	1
Technique	C	adjoint technique	26h00	1
Technique	C	adjoint technique	25h10	1
Technique	C	adjoint technique	17h30	1
Technique	C	adjoint technique	12h	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1 ^è classe	35h	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1 ^è classe	33h	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1 ^è classe	32h	1
Sécurité	C	brigadier police	35h	1
Sécurité	C	gardien de police	35h	1
Sécurité	C	garde champêtre chef	17h30	1
Culturelle	A	professeur d'enseignement artistique	3h	1
Culturelle	B	assistant d'enseignement artistique	9h	1
Culturelle	B	assistant d'enseignement artistique	3h	1
Culturelle	B	assistant de conservation du patrimoine	35h	1
Sportive	B	éducateur sportif	3h	1
Sportive	B	éducateur sportif	2h45	1
Animation	C	adjoint d'animation	16h	1
Animation	C	adjoint d'animation	13h	1
Animation	C	adjoint d'animation	9h	1
Animation	C	adjoint d'animation	8h	2

Le Maire
Diogène BATAÏLLA



La secrétaire de séance
Nathalie DENIS